



LETTRES PATENTES

Loi sur les compagnies, Partie III

(L.R.Q., chap. C-38, art. 218)

Le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes aux requérants ci-après désignés, les constituant en personne morale sous la dénomination sociale

ASSOCIATION DES LACS NOTRE-DAME ET
USHER

et sa ou ses version(s)

LAC NOTRE-DAME AND USHER LAKE ASSOCIATION

FAIT À QUÉBEC LE 29 SEPTEMBRE 2004

*Déposées au registre le 29 septembre 2004
sous le matricule 1162516299*

Registre des entreprises par intérim

Emile Tardif art(31)
Contresignataire

Contresignataire



1- Requerants - Un minimum de trois requerants est requis.

Les requerants demandant des lettres patentes sont :

Nom et prenom Lambert-Madore, Jacqueline		Profession ou occupation consultante - dev. international	
N° 37	Nom de la rue Chemin Sullivan		Appartement
Municipalite/ville La Peche	Province/État Quebec	Code postal J 0 X 1 A 0	Pays Canada
Nom et prenom Dore, Carole		Profession ou occupation Directrice - Agence de Voyage	
N° 73	Nom de la rue Sentier Symons		Appartement
Municipalite/ville La Peche	Province/État Quebec	Code postal J 0 X 1 A 0	Pays Canada
Nom et prenom LaBrecque, Selena		Profession ou occupation Commercante - lingerie maternite	
N° 35	Nom de la rue Chemin Lac Notre-Dame		Appartement
Municipalite/ville La Peche	Province/État Quebec	Code postal J 0 X 1 A 0	Pays Canada

2- Siège - Incrire le lieu au Québec où sera établi le siège de la personne morale.

La Peche

3- Premiers administrateurs - Seuls les requerants peuvent être premiers administrateurs ou administrateurs provisoires.
Un minimum de trois administrateurs est requis.

Inscrire le nom et le prénom des premiers administrateurs ou des administrateurs provisoires de la personne morale :

1 JACQUELINE LAMBERT-MADORE

2 CAROLE DORE

3 SELENA LABRECQUE

4- Immeubles - Incrire l'une ou l'autre de ces informations.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale est

100 000 \$.

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la personne morale sont limités à

\$.

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe, identifier la section correspondante et numérotter les pages, s'il y a lieu

5- Objets

Le ou les objets pour lesquels la constitution en personne morale est demandée sont :
(inscrire les buts poursuivis)

A des fins purement sociales et sans intention de gain pecuniaire pour ses membres, l'Association a pour but de promouvoir, proteger et preserver la qualite des lacs et de l'environnement du bassin versant, afin que tous puissent les utiliser et en jouir pleinement.

Recevoir des dons, legs et autres contributions de meme nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour les fins de l'organisation.

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre une annexe, identifier la section correspondante et numérotter les pages, s'il y a lieu.

6- Autres dispositions (s'il y a lieu)

Liquidation:

En cas de liquidation de la personne morale ou de distribution des biens de la personne morale, ces derniers seront devolues a une organisation exerçant une activite analogue.

Administrateurs:

Le conseil d'administration est compose de 7 administrateurs; ce nombre peut etre modifie conformement a l'article 87 de la Loi sur les compagnies.

Le conseil d'administration peut decider, lorsqu'il le juge opportun, que l'assemblee annuelle et l'election des administrateurs auront lieu hors du Quebec. Le conseil d'administration envoie un avis écrit aux membres, au moins 20 jours avant la date prevue, pour les informer du lieu et de la date de cette assemblee.

Les membres peuvent, lors d'une assemblee, destituer un administrateur de la personne morale. L'avis de convocation de l'assemblee doit mentionner qu'une telle personne est passible de destitution ainsi que la principale faute qu'on lui reproche.

Si l'espace prevu est insuffisant, joindre une annexe, identifier la section correspondante et numeroter les pages, s'il y a lieu.

RETOURNER TOUS LES DOCUMENTS ACCOMPAGNANT CETTE DEMANDE AVEC VOTRE PAIEMENT.